

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

Date de la convocation

05/02/2024

**PARTICIPATION
FORFAITAIRE AUX
FRAIS DANS LES
ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES PRIVES**

Délibération n°4-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, CHARDON Francis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Excusés/Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme LUCAS Nathalie

Suite à la demande des services de la DGFIP, Madame le Maire propose de refaire la délibération du 6 février 2018 concernant la participation forfaitaire aux frais dans les établissements scolaires privés

Madame le Maire propose de maintenir la participation forfaitaire aux frais dans les établissements scolaires privés à 500 € par enfants.

Le montant fixé de la participation forfaitaire aux frais dans les établissements scolaires privés restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération soit prise lors d'une séance de conseil municipal.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de fixer la participation forfaitaire aux frais dans les établissements scolaires privés à 500 € par enfants.
- de maintenir le montant de 500 € jusqu'à la rédaction d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire
Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20240212-4-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Publication : 19/02/2024

Le Maire, Annette GARNIER

